Fiche n°7

DITEP

Dispositif **I**nstitut
Thérapeutique **É**ducatif
Pédagogique

© Element5 Digital

1 Première demande

Date limite de réception à la MDPH : toute l'année

Pièces obligatoires pour l'évaluation
(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :

- Certificat médical d'un pédopsychiatre ou d'un médecin spécialiste pour le DITEP Toul Ar C'hoat (épilepsies)
- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) : orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien.ne, ergothérapeute, psychologue, CAMSP, CMPI, CMPP, SESSAD, CRTLA, CRA…

Renouvellement

Date limite de réception à la MDPH : 6 mois avant la date de fin des droits

Pièces obligatoires pour l'évaluation
(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :

- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s)
- Bilan / argumentaire de l'établissement concerné